



FEUILLE D'INSCRIPTION

à l'Association Sportive du collège J PREVERT d'Albens

Cadre réservé aux responsables de l'AS

Catégorie : BF BG MF MG CF CG

Cotisation (chèque) N° licence 10407....

Avant de compléter et signer la partie autorisation parentale, , veuillez prendre connaissance des mentions ci-dessous.

RGPD (règlement général sur la protection des données)

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Mention sur les Assurances & le Règlementaire

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. »

DROIT à L'IMAGE

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e),
responsable légal de l'élève
né(e) le, de la classe de

- autorise mon enfant à participer aux entraînements et aux compétitions de l'association sportive et à être éventuellement véhiculé par des professeurs d'EPS (voiture personnelle),

- reconnaît avoir pris connaissance des mentions sur *le droit à l'image*, sur la *RGPD* et sur les *assurances et le règlementaire*.

- autorise l'enseignant à faire pratiquer en cas d'urgence une intervention médicale ou chirurgicale

N° de téléphone des personnes à joindre en cas de problème :

Fixe :portable :

Fait àle

Adresse mail :@.....

Prix de la licence pour l'année scolaire : 30€ pour une nouvelle inscription (ou 37€ avec le tee shirt logo AS Jacques Prévert) ou 25€ pour une ré-inscription

(chèque à l'ordre de l' « association sportive du collège J. Prévert »)

Tout adhérent de l'Association Sportive est couvert par l'assurance collective MAIF globalisant les garanties pour tout dommage. Vous pouvez, en plus, souscrire individuellement des garanties dommages corporels complémentaires sous l'intitulé « IA sport + MAIF » (tarif 9,55€). Il suffit pour cela de demander les imprimés concernés auprès des délégations départementales MAIF.

Activités envisagées : (entourées et numérotées par ordre de préférence)

1^{er} trimestre : Badminton Handball Escalade Cross

2^{ème} trimestre : Escalade Badminton futsal

3^{ème} trimestre : Volley Escalade Basket

CODE DU SPORTIF :

En tant qu'adhérent à l'association sportive du collège je m'engage à :

- 1 – Connaître les règles du jeu et m'y conformer
- 2 – Respecter les décisions des arbitres
- 3 – Respecter les adversaires, partenaires et officiels
- 4 – Refuser toute forme de violence et de tricherie
- 5 – Être maître de moi en toutes circonstances
- 6 – Être loyal dans le sport et dans la vie de l'association
- 7 – Être exemplaire, généreux et tolérant

Signature de l'adhérent :

Signature du responsable légal :